

# Rappel des horaires pour les travaux de Jardinage et Bricolage



## Le printemps nous offre l'occasion de jardiner.....

De nombreux engins motorisés couvrent alors le gazouillis de l'oiseau chanteur, occasionnent des désagréments de voisinage, sources de relations conflictuelles.

Evitons les conflits avec nos voisins et respectons notre cadre de vie !

Petit rappel sur la réglementation :

« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Les Samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les Dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou faire l'objet d'un compostage individuel.

La Déchetterie

RD888 - Route d'Albi Lieu-dit « Larrigue »

Tél. 05 34 26 93 89